



ADDENDUM – RÉPONSES AUX QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU COMEX

ÉTUDE DES IMPACTS – PROJET DE TRAITEMENT DU MINÉRAI AURIFÈRE DES PROJETS BARRY ET MOROY À L'USINE DE LA MINE BACHELOR ET AUGMENTATION DU TAUX D'USINAGE

ENV0266-1512-00



No de référence GCM : 20-0696-0266
No de référence COMEX : 3214-14-027

Préparé par : *Valérie Fortin* 2021.03.16
Valérie Fortin, ing., no OIQ : 5016764
GCM Consultants

Vérifié par : *Karine Gauthier-Hétu* 2021.03.16
Karine Gauthier-Hétu, M.Env. et M.Sc.
GCM Consultants

ÉQUIPE DE RÉALISATION – GCM CONSULTANTS INC.

Valérie Fortin, ing.	Directrice de projet, rédaction
Karine Gauthier-Héту, biol.	Chargée de projet, révision
Laurie-Anne Jean, CPI	Collaboratrice, rédaction
Robert LeBrun	Cartographe, cartographie
Josée Zalewski	Secrétaire de projets, édition

ÉQUIPE DE RÉALISATION – RESSOURCES BONTERRA INC.

Pascal Hamelin, ing.	Président et chef de la direction
Steve Gaudreault, B.Sc.A	Surintendant environnement

AVANT-PROPOS

En octobre 2020, Ressources Bonterra inc. (Bonterra) a soumis au Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COMEX) un document de réponses aux questions et commentaires formulés dans le cadre de l'analyse de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social du projet de traitement du minerai aurifère des projets Barry et Moroy à l'usine de la mine Bachelor et augmentation du taux d'usinage de l'usine au site de la mine Bachelor (V/Réf : 3214-14-027).

Certaines études complémentaires réalisées à l'été et à l'automne 2020 étaient en cours de rédaction lors de l'émission du document de réponses aux questions et commentaires au COMEX. Ainsi, le présent document se veut un addendum au document de réponses aux questions et commentaires soumis en octobre 2020 et présente l'ensemble des études complémentaires réalisées dans le but de répondre aux questionnements du COMEX.

Chacune des sections du présent document représente le résumé d'un document complémentaire qui a été inséré en annexe. Les sections comportent une mise en contexte rappelant les questions adressées par le COMEX et la réponse qui s'y rattache.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
1.0 PLAN DE RESTAURATION	5
2.0 ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DE SITE – PHASE I	5
3.0 RAPPORT SECTORIEL D’INVENTAIRE DES REPTILES, DES AMPHIBIENS ET DE MAMMIFÈRES	5
4.0 RAPPORT SECTORIEL D’INVENTAIRE COMPLÉMENTAIRE DE VÉGÉTATION – ZONE D’ÉTUDE GLOBALE	6
5.0 RAPPORT SECTORIEL D’INVENTAIRE COMPLÉMENTAIRE DE LA VÉGÉTATION DANS LE SECTEUR DE L’EFFLUENT MINIER	6
6.0 PLAN DÉTAILLÉ DE CONTRÔLE DES POUSSIÈRES	7
7.0 BILAN DES GES	7
8.0 RÉVISION DU PROGRAMME PRÉLIMINAIRE DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI	10
9.0 CARTE SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS SENSIBLES	10
10.0 MODÉLISATION HYDROLOGIQUE ET TRANSPORT DES CONTAMINANTS.....	10
11.0 MODÉLISATION DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES	11
12.0 PROCÉDURE DE SANTÉ-SÉCURITÉ.....	11

ANNEXES

1. Plan de restauration
2. Étude environnementale de site – Phase I
3. Rapport d’inventaire des reptiles, des amphibiens et de mammifères
4. Rapport d’inventaire complémentaire de la végétation – Zone d’étude globale
5. Rapport d’inventaire complémentaire de la végétation dans le secteur de l’effluent minier et « Shapefiles » (version numérique seulement)
6. Fiche projet pour la compensation de milieux humides
7. Plan de gestion des poussières
8. Bilan des GES
9. Programme préliminaire de surveillance et de suivi révisé
10. Carte synthèse des éléments sensibles
11. Modélisation hydrologique et transport des contaminants
12. Modélisation des émissions atmosphériques

1.0 PLAN DE RESTAURATION

Tel que mentionné aux réponses aux questions Qc-4 et Qc-5 du rapport de réponses aux questions du COMEX, le plan de restauration du site minier Bachelor a été mis à jour conformément au Guide de préparation du plan de réaménagement et de restauration afin d'inclure la restauration des nouvelles infrastructures prévues en lien avec le projet de traitement de minerai aurifère des gisements Barry et Moroy à l'usine de traitement du site Bachelor. Le plan de restauration est joint à l'annexe 1 du présent document.

2.0 ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DE SITE – PHASE I

La question Qc-53 précise qu'une étude de caractérisation environnementale doit être fournie pour tous les secteurs visés par les travaux d'agrandissement, d'aménagement, de construction ou de réfection projetés. L'étude de caractérisation doit être effectuée conformément au *Guide de caractérisation des terrains* et tenir compte de l'historique d'utilisation (Évaluation Environnementale de Site – ÉES- phase I).

Ainsi, dans une première étape, Bonterra a réalisé une évaluation environnementale de site (ÉÉS) – phase I afin de valider l'historique d'utilisation et de vérifier le potentiel de contamination de la zone minière ainsi que des secteurs adjacents aux infrastructures existantes inclus dans la zone d'étude. L'étude environnementale de site de phase I est présentée à l'annexe 2.

Tel que mentionné à la réponse à la Qc-53, Bonterra souhaite effectuer les travaux de caractérisation des sols à l'été 2021. Avant le début des travaux, un plan de caractérisation des sols conforme au *Guide de caractérisation* sera soumis au ministère pour approbation, soit au printemps 2021.

3.0 RAPPORT SECTORIEL D'INVENTAIRE DES REPTILES, DES AMPHIBIENS ET DE MAMMIFÈRES

Les questions Qc-56 à Qc-58 soulevaient l'absence d'inventaires spécifiques à l'herpétofaune, aux micromammifères et aux chiroptères dans la zone d'étude.

Tel que mentionné dans le document de réponses aux questions, des inventaires d'herpétofaune ont été réalisés en août et en septembre 2020 afin de documenter les espèces présentes dans l'aire d'étude. Des stations de bardeaux combinées à des transects de recherche active ont été localisées afin de couvrir adéquatement la diversité des habitats potentiels en fonction des différentes espèces d'herpétofaune (anoures, squamates, urodèles) susceptibles d'être présentes. La méthodologie d'inventaire a fait l'objet d'une validation par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et s'appuie sur les protocoles standardisés publiés par le MFFP.

De plus, un inventaire des micromammifères a été réalisé en août 2020. S'appuyant sur le protocole d'échantillonnage de Jutras (2005)¹, cinq transects comprenant des pièges-fosse et des pièges Victor ont été positionnés de manière à couvrir la diversité des habitats présents dans la zone d'étude (tourbière, marais, peuplements forestiers, coupe forestière).

Une attention particulière a été portée aux habitats potentiels pour le campagnol-lemming de Copper et le campagnol des rochers, soit les deux espèces à statut susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude. Il est à noter que ces deux espèces ont été confirmées lors des inventaires.

¹ Jutras, 2005. Protocole pour les inventaires de micromammifères. Direction du développement de la faune, Ressources naturelles et de la Faune Québec, 10 pages.

ftp://transfert.mffp.gouv.qc.ca/Public/Reg16/Protocoles_standardises/MRNF_aoc3%BBt_2005_Protocole_inventaire_micromammif%3%A8res.pdf

Finalement, un inventaire des chiroptères a été effectué en août-septembre 2020 en s'appuyant sur le protocole d'inventaires acoustiques de chiroptères pour les éoliennes (MRNF, 2008)². Quatre enregistreurs fixes ont été installés sur le site aux endroits propices, soit à la jonction de peuplements et près de plans d'eau ou de milieux ouverts.

Le rapport sectoriel d'inventaire des reptiles, des amphibiens et de mammifères est présenté à l'annexe 3.

4.0 RAPPORT SECTORIEL D'INVENTAIRE COMPLÉMENTAIRE DE VÉGÉTATION – ZONE D'ÉTUDE GLOBALE

La question Qc-60 demandait à Bonterra de fournir les fiches terrain d'inventaire ayant servi à la délimitation des milieux humides du secteur. Les fiches terrain des inventaires réalisés en 2018 par la firme T2 Environnement ont donc été présentées à l'annexe Q60 du document de réponses aux questions.

Cependant, dans le cadre de la caractérisation de la végétation réalisée dans le secteur de rejet de l'effluent final, tel que demandé par le COMEX à la Qc-61, GCM a remarqué certaines divergences entre les diagnostics effectués par T2 Environnement en 2018 et les observations terrains rapportées par les biologistes de GCM à l'été 2020. Ainsi, afin d'assurer une cohérence dans les diagnostics de milieux humides à l'échelle de la zone d'étude biophysique de proximité de l'étude d'impact, des points de validation dans les milieux humides susceptibles d'être affectés par le projet, au nord de la route Bachelor-Barry, ont également été effectués.

Le rapport sectoriel d'inventaire complémentaire de végétation joint à l'annexe 4 détaille les résultats de la validation des diagnostics de milieux humides effectuée suite à la caractérisation complémentaire de la végétation effectuée à l'été 2020. Ce rapport est un complément au rapport d'inventaire complémentaire de végétation dans le secteur de l'effluent minier joint à l'annexe 5 (voir la section suivante).

5.0 RAPPORT SECTORIEL D'INVENTAIRE COMPLÉMENTAIRE DE LA VÉGÉTATION DANS LE SECTEUR DE L'EFFLUENT MINIER

Tel que mentionné à la section précédente, la question Qc-61 exigeait qu'une caractérisation soit réalisée dans le secteur de rejet de l'effluent final. De plus, la question Qc-62, spécifiait que selon les images satellites fournies à l'annexe 4-4 de l'étude d'impact, le « Marais à typha » pourrait être interprété comme du littoral et non du milieu humide. Le COMEX demandait donc à Bonterra de préciser si lors des inventaires réalisés au mois de juin 2018 le niveau de l'eau était encore trop élevé pour permettre de marcher dans ce marais et de discuter dans cette éventualité de considérer cette zone comme étant une perte de milieu hydrique plutôt qu'une perte en milieu humide. En complément, la question Qc-63 demandait à Bonterra de fournir les « Shapefiles » des différents milieux humides qui ont été délimités, le « Shapefile » des points d'échantillonnage complet et des points de vérification ainsi que le « Shapefile » des futures installations.

Également, la question Qc-74 spécifiait qu'advenant que le mode de restauration présenté ne soit plus retenu (conservation de plans d'eau), la faisabilité d'autres mesures d'atténuation ou de compensation devra être discutée.

² MRNF, 2008. Protocole d'inventaires acoustiques de chiroptères dans le cadre de projets d'implantation d'éoliennes au Québec, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Secteur Faune Québec. 10 pages.
<https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/protocole-chauves-souris.pdf>

Une caractérisation du secteur de l'effluent final a été effectuée par GCM en septembre 2020. Les résultats de cette caractérisation sont discutés dans le rapport sectoriel d'inventaire complémentaire de végétation dans le secteur de l'effluent minier joint à l'annexe 5. Il est à noter qu'une caractérisation du marais à typha a été réalisée en même temps que la caractérisation de la végétation de l'effluent final et fait partie intégrante du rapport sectoriel joint à l'annexe 5.

La mise à jour des « Shapefiles » des différents milieux humides délimités, le « Shapefile » des points d'échantillonnage et des points de vérification, ainsi que le « Shapefile » des futures installations sont fournis à l'annexe 5 (version numérique seulement).

En réponse à la question Qc-74, la conservation de plan d'eau dans le parc à résidus n'a pas été retenue comme scénario de restauration. Une fiche projet pour la compensation de milieux humides est présentée à l'annexe 6 du présent document. Bonterra travaillera également avec la communauté de Waswanipi, de Desmairaisville et de Lebel-sur-Quévillon à trouver un ou des projets de compensation des milieux humides supplémentaires.

6.0 PLAN DÉTAILLÉ DE CONTRÔLE DES POUSSIÈRES

Afin de contrôler les émissions de poussières, Bonterra a présenté dans l'étude d'impact plusieurs mesures de contrôle de la qualité de l'air (QA1 et QA6) et gestion des minerais, stériles, résidus et mort-terrain (GM5). Cependant, tel que demandé à la question Qc-68, le COMEX demande d'élaborer sur les mesures d'atténuation prévues concernant ces aspects en présentant un plan détaillé de contrôle des poussières.

Ainsi, un plan détaillé de contrôle des poussières a été complété et est joint à l'annexe 7 du présent document. Ce dernier inclut les recommandations issues de la modélisation des émissions atmosphériques complétée en 2021 par IMAUSAR INC. (voir la section 11.0).

7.0 BILAN DES GES

Certaines mesures d'atténuation en lien avec les émissions de gaz à effets de serre (GES) ont été présentées dans l'étude d'impact soit aux pages 5-181 et 5-182 du volume 1 ainsi qu'à la page 23 de l'annexe 4-1 du volume 2. Le COMEX demande par l'entremise de la question Qc-69, de quantifier les réductions d'émissions de GES attendues en lien avec la mise en place des mesures d'atténuation. Le COMEX spécifie qu'un plan de mise en place des mesures d'atténuation, ainsi qu'un plan de suivi de celles-ci doivent être élaborés et présentés dans l'étude d'impact, en plus d'évaluer la mise en place de mesures d'atténuation supplémentaires. De plus, les questions Qc-96 à Qc-107 demandent plusieurs précisions sur les émissions de GES.

Ainsi, le bilan des GES a été revu par ACS EnviGeo Solutions inc. et est joint à l'annexe 8. Celui-ci présente également des réponses détaillées pour les questions adressées par le COMEX en lien avec le bilan des GES. Il est à noter que les questions Qc-69, Qc-96, Qc-97, Qc-100 et Qc-102 ont plutôt été répondues dans les sections ci-dessous, regroupées par thème.

7.1 Mesures d'atténuation (QC-69)

Bonterra s'engage à élaborer un plan de réduction et de compensation des émissions de GES. Ce plan comprendra notamment un plan de reboisement qui sera établi en collaboration avec les communautés d'intérêt. Des démarches ont déjà été initiées en ce sens avec la communauté de Waswanipi afin d'identifier les potentiels de reboisement. Au besoin, le rayon de recherche pourra être élargi aux municipalités de Chibougamau et Lebel-sur-Quévillon.

Il est par ailleurs à noter qu'il est prévu de reboiser certaines superficies du site minier en phase de restauration, soit les routes, l'aire industrielle (secteur des bâtiments, stationnements, etc.) et la halde à mort terrain, pour un total de 154 678 m².

De plus, il est prévu que dans le plan de réduction et de compensation des émissions de GES soit inclus un projet de compensation pour les pertes de milieux, pour un total de 2 878 m². Celui-ci vise la création d'un étang et la revégétalisation d'une aire déjà impactée située à proximité d'un banc d'emprunt et contigu à une tourbière.

Les réductions d'émissions de GES associées au reboisement et au projet de compensation des milieux humides ont été intégrées dans la mise à jour du bilan des GES présenté à l'annexe 8. Cette mise à jour a été effectuée par ACS EnviGeo Solutions inc. Le suivi des mesures d'atténuation a été inclus au programme préliminaire de surveillance et de suivi présenté à l'annexe 9. Celui-ci sera bonifié en fonction du plan de réduction et de compensation des émissions de GES qui sera mis sur pied.

7.2 Valorisation énergétique (QC-96)

Lorsqu'une quantité suffisante de bois est accumulée, Bonterra envisageait initialement de le broyer et de le réutiliser comme base pour la revitalisation ou être envoyé dans une entreprise de valorisation de la biomasse. À la question Qc-96, il est spécifié qu'une évaluation des réductions d'émissions de GES doit être complétée en lien avec cette valorisation énergétique du bois.

Après révision, le bois usé non contaminé sera utilisé pour de la valorisation *in situ*, mais pas pour de la valorisation énergétique. En effet, cette approche a été utilisée avec succès dans le passé. En 2019, Bonterra a fait appel à une compagnie spécialisée afin de procéder au broyage du bois usé non contaminé. Le bois transformé en copeau (environ 600 m³ de bois foisonné) a été utilisé pour la stabilisation et le contrôle de l'érosion dans des secteurs en pente, ainsi que pour tester ce type d'amendement pour la restauration finale en condition naturelle.

Bonterra souhaite continuer à appliquer cette approche pour la valorisation des résidus ligneux non contaminés. Ainsi, lorsqu'une quantité suffisante de bois sera accumulée, Bonterra prévoit faire de nouveau appel à une entreprise pour broyer le bois sur place.

7.3 Transport (QC-97 et QC-100)

La question Qc-97 traite de la possibilité d'utiliser des véhicules électriques pour réduire les émissions de GES. À l'heure actuelle, une flotte conventionnelle (au diesel) est privilégiée en raison du fait qu'elle limite l'exposition de Bonterra aux risques technologiques. En effet, à ce jour, les camions électriques sont encore peu utilisés pour les opérations d'une mine à ciel ouvert et une inquiétude demeure quant à l'adaptation de la technologie au climat hivernal du Nord-du-Québec. De plus, la grande distance entre les sites Bachelor et Barry (environ 110 km) et sa localisation en région isolée soulèvent un enjeu en termes d'autonomie des batteries des véhicules et de sécurité en cas de non-démarrage.

Cependant, la technologie progresse très rapidement et il est possible que des camions électriques plus performants deviennent disponibles. Ainsi, bien que le scénario d'une flotte conventionnelle de véhicules au diesel soit retenu à cette étape, Bonterra envisage étudier la faisabilité d'introduire des véhicules électriques ou propulsés avec une énergie moins polluante à la flotte déjà en opération.

De plus, tel que mentionné à la réponse de la Qc-77 du document de réponses aux questions du 23 octobre 2020, Bonterra avait envisagé de former des convois routiers automatisés comptant jusqu'à quatre camions, dont seulement la conduite du premier serait assurée par un individu, et ce, afin d'optimiser les fréquences de camionnage et les nuisances associées.

Cependant, comme cette technologie est actuellement peu documentée et utilisée dans la région et que la sécurité routière des utilisateurs du territoire pourrait être en jeu, Bonterra a abandonné ce projet pour l'instant. Néanmoins, Bonterra garde en tête cette possibilité pour le futur, et lorsque le bon fonctionnement de cette technologie pourra être démontré, Bonterra consultera les différents utilisateurs du territoire afin d'échanger sur cette nouvelle technique de camionnage et présentera les résultats dans une demande de modification aux ministères. Il n'est donc pas prévu dans l'immédiat d'évaluer les émissions de GES du convoi routier automatisé, tel que demandé à la question Qc-100.

7.4 Utilisation d'explosifs (QC-102)

Lors de la révision du bilan des GES et de la modélisation de la dispersion atmosphérique, les quantités d'explosifs requis ont été à nouveau revues et modifiées. La réponse à la question Qc-102 doit donc être remplacée par ceci :

« Comme résumé au tableau de la page 1 de l'Annexe 1-1 (Wood, 2019)³, la capacité de traitement de l'usine sera augmentée à 2 400 tonnes/jour. Le taux d'extraction souterraine du minerai de la mine Bachelor sera de moins de 600 tonnes/jour, alors que le taux d'extraction de la mine souterraine Barry sera de 1 800 tonnes/jour. L'extraction du minerai de la mine Barry n'étant pas incluse dans l'étude d'impact, seul le taux d'extraction de la mine Bachelor a été considéré dans le calcul d'explosif présenté. Le rapport minerai/stériles anticipé sera de 3 tonnes de minerai pour 1 tonne de stériles pour la mine Bachelor, pour un taux d'extraction de stériles et de minerai d'environ 803 tonnes par jour. Le facteur d'utilisation d'explosifs a été revu par Bonterra à partir des données d'exploitation de la mine Bachelor. Un facteur de poudre pondéré de 1,12 kg/tonne de matériel extrait a donc été établi. Ainsi :

- Taux d'extraction du minerai et des stériles de Bachelor : 800 tonnes/jour
- Facteur d'estimation des explosifs : 1,12 kg/tonne de matériel extrait (minerai et stériles combinés)
- Nombre de jours d'exploitation annuelle : 365 jours

$$803 \frac{\text{tonnes}}{\text{jour}} \times 365 \text{ jours} \times 1,12 \frac{\text{Kg}}{\text{tonne}} = 328\,368 \text{ Kg d'explosifs}^4 \text{ »}$$

³ Wood, 2019. Étude des impacts – Traitement de minerai aurifère des projets Barry et Moroy au site Bachelor et Moroy et augmentation du taux d'usinage. Volume 1 : 291 pages et annexes.

– Volume II : Annexes – annexes des chapitres 1 à 8. Annexe 1-1 : Directive pour le projet de traitement à l'usine de la mine Bachelor du minerai de la mine Barry par Ressources Métanor (juillet, 2017).

⁴ Il est à noter que le résultat du calcul ne donne pas exactement 328 368 kg d'explosifs, ceci est dû aux arrondissements utilisés. Notamment, le facteur d'utilisation de poudre pondéré a été arrondi.

8.0 RÉVISION DU PROGRAMME PRÉLIMINAIRE DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI

À la question Qc-75, le COMEX demandait de fournir une démarche de suivi plus étoffée que celle présentée à la page 8-289 de l'ÉIE, concernant la circulation des camions transportant le minerai sur la route Barry-Bachelor. Afin de s'assurer que ces mesures répondaient aux préoccupations des usagers, ces modalités de suivi ont été intégrées dans la révision du programme préliminaire de surveillance et de suivi joint à l'annexe Q75 du document de réponses aux questions et commentaires soumis en octobre 2020.

Tel que mentionné aux questions Qc-86 et Qc-87, un programme préliminaire de suivi des émissions doit par ailleurs être fourni par Bonterra et devait inclure toutes les mesures d'atténuation prévues pour réduire les émissions atmosphériques dans le cadre du projet (notamment le plan de gestion des émissions de poussières). Les modalités de suivi des GES et des émissions atmosphériques ont donc été ajoutées au programme préliminaire de surveillance et de suivi afin d'assurer l'efficacité des mesures d'atténuation prévues.

La version révisée du programme préliminaire de suivi intégrant le suivi des émissions atmosphériques est jointe à l'annexe 9.

9.0 CARTE SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS SENSIBLES

À la question Qc-83, le COMEX demande à Bonterra de fournir une cartographie à l'échelle en y indiquant clairement les différents éléments sensibles situés à proximité du site du projet, en incluant notamment le village de Desmaraisville. Ceci devrait également inclure les éléments importants aux usagers cris (notamment les lacs mentionnés dans l'ÉIE, tels que le lac aux loutres, le lac Waswanipi ainsi que le lac Parent).

Une carte synthèse des éléments sensibles (vue générale) ainsi qu'une carte des éléments sensibles vue rapprochée sont disponibles à l'annexe 10 du présent document.

10.0 MODÉLISATION HYDROLOGIQUE ET TRANSPORT DES CONTAMINANTS

En réponse aux questions Qc-90 à Qc-93, un rapport de modélisation hydrologique et le transport des contaminants a été préparé et est présenté à l'annexe 11.

Ce rapport traite de la simulation du pire scénario en ne considérant que les conditions naturelles actuelles (sans la couche correspondante aux résidus miniers disposés sous forme de pulpe) et en appliquant une charge hydraulique appropriée. Ce rapport inclut également un scénario plus réaliste tenant compte des mesures d'étanchéité prévues par Bonterra. En réponse à la question Qc-91, le rapport inclut la modélisation du transport de contaminants, tel que le cyanure. Finalement, afin de répondre aux exigences de la question Qc-92, le rapport de modélisation révisé inclut une discussion sur la calibration du modèle numérique, des tableaux synthèses détaillant la provenance des données utilisées, ainsi qu'un graphique montrant la corrélation entre les données piézométriques mesurées et modélisées. La représentativité du modèle est également discutée.

11.0 MODÉLISATION DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Un rapport de mise à jour de la modélisation de la dispersion atmosphérique est présenté à l'annexe 12 du présent document. Ce rapport permet notamment de répondre aux éléments issus des questions 108 à 133 et 135 à 136 du COMEX.

Il est à noter que l'annexe G du rapport de modélisation de la dispersion atmosphérique (fichiers de calculs, fiches signalétiques, graphiques de résultats de modélisation et fichiers de sortie du modèle AERMOD) est présentée en version numérique seulement.

12.0 PROCÉDURE DE SANTÉ-SÉCURITÉ

En référence à la question QC-134, une procédure distincte de santé-sécurité est en cours d'élaboration afin d'y ajouter les démarches de coordination avec le système de santé en cas d'incidents avec un nombre élevé de victimes qui pourraient nécessiter une évacuation de patients par ambulance ou par voie aérienne. De plus, cette procédure sera élaborée en prenant soin de consulter le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James et les services de santé de Lebel-sur-Quévillon.

La procédure de santé-sécurité sera déposée au COMEX dans le cadre de la demande d'autorisation.